



PREAVIS MUNICIPAL – N° 04/2024
Conseil communal du 17 juin 2024
Dépassement budgétaire
demande de crédit complémentaire au budget de
fonctionnement 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Conformément aux dispositions du Règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et de l'article 88 du Règlement du Conseil communal du 9 mai 2016, nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget 2024.

Lors de la construction d'un immeuble sur la parcelle n° 666 à Epautheyres, le collecteur EC (eaux claires) a été découvert (d'après les plans en possession de la commune, ce dernier était censé passer à côté de la parcelle concernée). Après le passage d'une caméra, nous constatons que la conduite est cassée et passe également sous la maison se trouvant sur la parcelle voisine, ce qui ne devrait pas être le cas. Afin d'éviter tout problème en cas de fortes pluies, la commune se doit de faire une nouvelle conduite le long de la parcelle n° 630.

2. CREDIT COMPLEMENTAIRE DEMANDÉ

La municipalité sollicite le crédit complémentaire suivant :

Compte 460.314.00 – Entretien du réseau (EC)

Coût d'entretien prévu du EC/EU pour 2024	CHF	40'000.00
Remplacement et déplacement du drain	CHF	48'000.00
Total	CHF	88'000.00
Budget 2024 voté =	CHF	40'000.00
Dépassement =	CHF	48'000.00

Adresse

Administration communale
Route d'Echallens 1
1417 Essertines-sur-Yverdon

Contact

024 435 13 88
greffe@essertines-sur-yverdon.ch
essertines-sur-yverdon.ch

Horaires

Lun : 17:00 - 18:15
mar - mer - jeu : 8:30 - 11:00

3. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal d'Essertines-sur-Yverdon,
vu le préavis municipal N° 04/2024
considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,
où le rapport de la commission nommée pour cet objet,

décide

- **d'accorder** à la Municipalité un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2024 représentant une augmentation des charges du poste 460.314.00 de CHF 48'000.00 pour réaliser le déplacement de la conduite;
- **de financer** ce dépassement par un prélèvement sur le fond de réserve attribué n° 9280.46.

Le Syndic



Alexandre Gygax

Pour la Municipalité



La Secrétaire



Karin Racioppi

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2024

Municipal responsable : Sylvain Jacot